

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« VERS UNE CHAMBRE CONSULAIRE DE LA CULTURE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 23 ET 24 JUIN 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Rapport – Stratégie culturelle et patrimoniale régionale

Exposé des motifs

Forte de cinq pôles structurants la Culture en Pays de la Loire, la Région devrait prochainement se doter d'un sixième pôle dédié aux arts vivants.

Ces pôles ont pour objectif de fédérer les acteurs de la culture autour de réseaux, de les accompagner dans la conduite de leurs projets et dans leur diffusion ou encore de les représenter auprès des collectivités.

Ces acteurs essentiels à l'organisation de la culture en Pays de la Loire sont des membres de la Conférence Régionale Consultative de la Culture.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un organe de rencontre et d'échange entre les acteurs de la culture. C'est également un lieu privilégié d'échange avec la Région au sein duquel, des sujets comme la relation au territoire et aux publics, l'économie culturelle, l'emploi ou encore l'accompagnement des structures sont abordés.

Toutefois, cet organe sous l'égide de la Région ne se limite qu'à la consultation des acteurs de la culture. En

outre, les acteurs de la culture ne possèdent pas d'organe délibératif permettant d'orienter les politiques culturelles de la Région comme peuvent le faire par exemple les acteurs de l'économie ou de l'agriculture avec les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les Chambres d'Agriculture par exemple.

Afin que les politiques publiques culturelles régionales soient le plus en adéquation que possible avec les besoins des acteurs de la culture des Pays de la Loire, il nous semble donc pertinent de faire évoluer l'actuelle Conférence Régionale Consultative de la Culture vers une Chambre Consulaire Régionale de la Culture, représentant l'ensemble des secteurs culturels et permettant d'installer une gouvernance adaptée à la réalité de la culture en Pays de la Loire.

Délibéré :

Dans le paragraphe « Faire avec », au service de tous les territoires

Rajouter :

La Région travaillera avec l'ensemble des acteurs de la culture pour que l'actuelle Conférence Régionale Consultative de la Culture évolue vers la structuration d'une Chambre régionale de la culture pour mieux associer les acteurs culturels à la définition des politiques publiques.

Franck Nicolon
Conseiller régional

